



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 9866

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement et le développement des langues régionales. Plusieurs associations lui font part de leur inquiétude concernant l'abandon du pluralisme linguistique par l'affaiblissement des langues régionales. Par ailleurs, il convient de rester attentif aux dangers pour nos cultures, mais aussi pour nos économies et nos politiques, auxquels nous exposerait l'hégémonie de l'anglais, langue nationale actuellement dominante. L'enseignement du breton, du catalan, de l'alsacien, de l'occitan et du basque participe à la sauvegarde de la culture et des identités régionales. Ainsi, la charte des langues régionales et minoritaires du Conseil de l'Europe, toujours en instance de ratification par la France, garantit-elle sans équivoque le droit à l'enseignement de ces langues. Les régions s'engagent pour le financement d'actions visant à promouvoir les langues et cultures régionales, notamment les actions d'enseignement. Mais l'État doit s'impliquer lui aussi, notamment dans les processus de validation de diplômes. Ainsi, en ce qui concerne le CAPES d'occitan, la baisse drastique du nombre de postes mis au concours depuis 2003 ne permet pas de maintenir l'existant car d'un recrutement annuel oscillant entre 13 et 22 postes, on est tombé à 3 ou 4 postes seulement. Il le remercie de lui préciser ses intentions sur ce problème.

Texte de la réponse

Le besoin d'enseignement en occitan évolue en fonction du choix des élèves et de leur famille. Pour maintenir des débouchés à la filière universitaire correspondante, les recrutements d'enseignants en occitan ont été maintenus ces dernières années à un niveau supérieur aux besoins. Ainsi, entre 2003 et 2007, 29 enseignants ont été admis dans la discipline par le biais du concours externe du CAPES alors que moins de 10 départs sont comptabilisés en moyenne par an. Quatre recrutements sont prévus en 2008 au CAPES externe. En octobre 2007, le nombre de professeurs titulaires d'occitan en activité s'élève à 185, certifiés pour la totalité d'entre eux. Ils se répartissent dans 7 académies et principalement à Toulouse (66), Montpellier (43) et Bordeaux (31). Au cours de l'année 2006-2007, l'occitan était enseigné dans 190 collèges et 73 lycées par 156 professeurs à hauteur de 1 437 heures hebdomadaires alors que ces enseignants pouvaient dispenser 2 800 heures d'enseignement compte tenu de leurs obligations de service. Ainsi, il apparaît que la demande d'enseignement ne peut pas justifier une augmentation du niveau actuel de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9866

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6964

Réponse publiée le : 12 février 2008, page 1214